

**Délibération 2021/31**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET  
Séance du 13 août 2021**

Date de la convocation : 9 août 2021  
Date d'affichage : 9 août 2021  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 12  
POUR : 12                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

**Objet de la délibération : AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE – AFFAIRE FREZOU**

L'an deux mil vingt et un et le treize août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des mariages, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

PRÉSENTS : M. BILHAC - E. BONAFE – E. BONNIOL- B. CASTES - B. DEL ROX - G. GUIZIOU – P. LOUX – C. NOHARET- I. SILHOL - S. SILHOL - C. VIDAL - D. ZARAGOZA  
ABSENTS excusés : S. JEUNET - M. HUGOL - P. SOULAIROL -  
Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2017, Madame FREZOU a chuté sur la voie publique en affichant des tracs de son restaurant, et qu'elle a déposé une requête indemnitaire contre la commune.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la société d'assurance SMACL a désigné Maître Audouin, avocat à Montpellier pour représenter la commune dans l'affaire qui l'oppose à Mme FREZOU May-Cécile.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE Madame le Maire à ester en justice dans l'affaire qui l'oppose à Mme FREZOU  
DESIGNE Maître Philippe AUDOUIN, avocat à Montpellier, pour représenter la commune.  
AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou  
financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Et publication ou notification le